



COMMUNE DE CHASSELAY

69380

**MARCHE POUR FOURNITURE ET LIVRAISON DE SYSTEME DE BADGES
ELECTRONIQUES, LOGICIELS ET MATERIELS DE PROGRAMMATION POUR LA
GESTION DES ACCES DU PERSONNEL MUNICIPAL AUX BATIMENTS PUBLICS**

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

Marché 2017-02

Contacts :

Renseignements administratifs:

Après de Madame Muriel DUVERNAY, responsable des services et des marchés publics
au :

Tél. 04.78.47.62.43

Fax 04.78.47.61.86

mail : mairie@chasselay.fr

Renseignements techniques :

Après de Monsieur Christophe BALMONT, Adjoint, au :

Tél : 06.44.10.26.81

mail : communication@chasselay.fr

**DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
LUNDI 10 JUILLET 2017 A 12 H 00**

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P)

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la fourniture et la livraison de Système de badges électroniques, logiciels et matériels de programmation pour la gestion des accès par le personnel municipal dans les bâtiments publics

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION

L'entreprise retenue devra livrer le matériel pour septembre 2017. Le responsable du Marché se laisse le droit d'appeler l'entreprise retenue pour fixer la date précise de livraison.

ARTICLE 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

- Acte d'engagement portant offre du prix avec le bordereau de prix annexé.
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P) dont l'exemplaire conservé dans les archives du coordonnateur fait seule foi

ARTICLE 4 - EXECUTION DU MARCHE

Le délai d'exécution des prestations est fixé par le candidat dans son acte d'engagement.

ARTICLE 5 – PRIX DU MARCHE

Les prix et coûts sont à compléter dans l'acte d'engagement, sont hors taxes et toutes taxes comprises, en euros. Ils sont fermes et définitifs pour la durée du marché.

Le prix de l'achat hors taxe et toutes taxes comprises qui figure dans l'acte d'engagement comprend :

- La fourniture du matériel comprenant les cylindres électroniques et les logiciels
- La formation du personnel technique chargé de poser le matériel et de gérer la programmation des serrures et droits d'accès.
- La formation pour l'installation et l'utilisation du logiciel.

ARTICLE 6 – MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DU FINANCEMENT DU MARCHE

Le règlement se fait à 30 jours après réception de la facture par règlement administratif, sur le budget de la commune de Chasselay

ARTICLE 7 – PENALITES

7.1 – Dépassement des délais de livraison et de mise en service

Par dérogation à l'article 14.1 du C.C.A.G, en cas de dépassement des délais maximaux de livraison et de mise en service des matériels, une pénalité de 5% sera systématiquement déduite du montant hors taxes de l'achat.

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE ET DEFINITION DES PRESTATIONS

La présente consultation a pour objet la fourniture de systèmes de contrôle d'accès électroniques autonomes et clés, badges ou transpondeurs électroniques, ainsi que les logiciels et matériels de programmation

ARTICLE 2 - DEFINITION DES PRESTATIONS

- Fourniture de système de fermeture électronique
- Fourniture de système de fermeture électronique pour l'extérieur : étanche IP66
- Fourniture de clés électroniques, badges et/ou transpondeurs
- En option, fourniture de garnitures et serrures
- Borne de recharge de droits à distance avec interface réseau
- Logiciels de gestion des droits et installation des badges
- Tous matériels nécessaires à la gestion du système
- Options supplémentaires proposées par le prestataire
- Précisions pour chaque porte le type :
 - ⇒ de cylindre,
 - ⇒ d'entre axe,
 - ⇒ de quincaillerie